



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

ORIV

Centre de ressources
Grand Est

Cycle de Qualification

Contractualisation de la nouvelle génération des contrats de ville

Séance 1

4 décembre 2023

Objectifs et contenu du cycle de qualification

- Un cycle de qualification structuré autour de 4 séances en visio-conférence, de 2h30 qui visent à apporter des contenus et favoriser les échanges dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024-2030.
- Le cycle est construit autour de trois étapes clés de la construction des contrats de ville et propose par ailleurs un zoom thématique sur un enjeu important des contrats de ville qui reste difficile à appréhender : les transitions.
 - Séance 1 : Des attentes des habitants à la construction des projets de quartier ? 4 décembre 2023, de 14h00 à 16h30
 - Séance 2 : Passer des enjeux à des objectifs opérationnels en mobilisant les partenaires ? 13 décembre 2023 de 14h00 à 16h30
 - Séance 3 : Comment faire vivre le contrat de ville dans la durée ? 18 décembre 2023, de 14h00 à 16h30
 - Séance 4 : Les enjeux de transition écologique en QPV : de quoi parle-t-on ? Quelles pistes pour agir en quartiers prioritaires de la ville ? 11 janvier 2024, de 9h30 à 12h.

Cadre général pour la nouvelle contractualisation

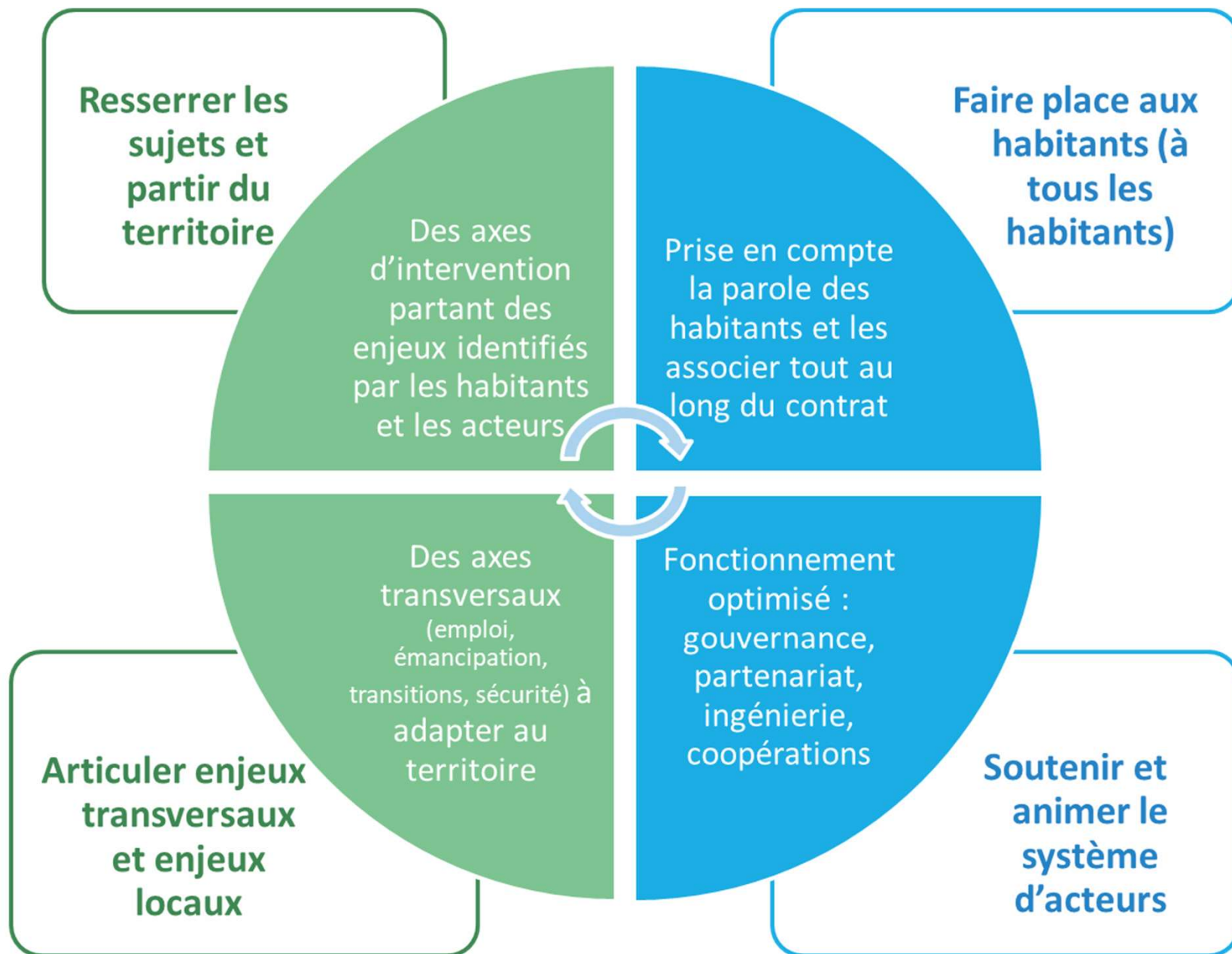
- Un cadre légal maintenu : celui de la [loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014](#) qui a créé les « contrats de ville ».
- La [circulaire du 3 avril 2023](#) qui présente le cadrage général de la nouvelle contractualisation : un zonage actualisé, une participation ravivée et une contractualisation resserrée.
- La [circulaire du 15 mai 2023](#) qui précise le volet « concertation citoyenne » en lien avec les premières recommandations de la commission « participation citoyenne » présidée par Mohammed MECHMACHE et mise en place par le ministre de la ville et du logement le 6 mars 2023.
- Une [circulaire du 31 08 2023](#) qui fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville.
- Un [comité interministériel des villes](#) qui s'est tenu le 27 octobre 2023.
- Une nouvelle circulaire en cours de finalisation sur la gouvernance.
- Finalisation en cours des décrets liés à la nouvelle géographie prioritaire.

Éléments principaux circulaire 31 08 23

- Une nouvelle contractualisation (contrat de ville nouvelle génération) qui se mettra en place sur 2024 à 2030 avec une année d'actualisation en 2027.
- Des contrats de ville qui s'appuient sur **l'expertise des habitants-es** (concertation citoyenne : <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/>) : enjeu clé du contrat de ville.
- Le **contenu du contrat de ville (axes d'intervention)** construit à partir des **attentes et besoins des habitants** (abandon des approches en termes de « piliers »).
 - ⇒ Identifier les enjeux de territoire qui doivent se traduire en « **projets de quartier** »
 - ⇒ Définir un socle consacré à **des thématiques transversales** à identifier à l'échelle du contrat de ville.
- Des **contenus resserrés sur les enjeux principaux.**
- **Un appui renforcé au système d'acteurs** : financement pluriannuels, soutien des associations, notamment les plus petites, coopérations...

Éléments principaux circulaire 31 08 23

- Concevoir une **stratégie** (partenaires et dispositifs) pour permettre de répondre aux **enjeux locaux les plus prégnants** sur les territoires.
- Mieux **articuler le contrat de ville avec les autres stratégies locales**.
- Porter une attention aux **préoccupations** de l'Etat autour des politiques prioritaires : emploi, transitions, émancipation, sécurité.
- Intégration d'un **volet investissement**.
- Mobilisation, sous conditions, de **crédits ponctuels pour répondre à des enjeux sur des « poches de pauvreté »**.
- Conception d'un **appel à projet « anticipée » pour l'année 2024**.
- **Calendrier :**
 - ⇒ Fin octobre 2023 : Fin de la consultation citoyenne / phase de recueil des points de vue
 - ⇒ A compter de novembre 2023 : Travail sur les enjeux, priorisation / négociation des contenus en lien avec les partenaires - signataires.
 - ⇒ Décembre 2023 : Publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - ⇒ Au plus tard le 31 mars 2024 : Elaboration des contrats de ville 2024-2030.



Identifier les axes
d'intervention : projet(s) de
quartier et axes transversaux

Définir le contour des
territoires d'intervention
(géographie prioritaire)

Elaboration du
nouveau contrat
2024-2030

Définir les conditions
optimisées du contrat /
fonctionnement

Définir la stratégie (entre
dispostifs) et construire les
partenariats

Identifier les enjeux de territoire

- Caractériser la situation des habitants du quartier prioritaire, mais aussi celui du territoire et du système d'acteurs.
- *Moyens : croiser l'analyse des données du territoire, les attentes et besoins des habitants et la perception des acteurs. Réaliser une analyse du fonctionnement du territoire (urbaine, acteurs)...*

Définir les axes intervention

- Rédiger les « projets de quartier » et identifier les axes transversaux. Les traduire en objectifs.
- Définir la stratégie : faire le lien aux dispositifs (partenaires du contrat).
- *Moyens : élaborer des temps collectifs pour affiner les objectifs et travailler avec les acteurs à partir des compétences de chacun, négocier avec les partenaires / décideurs.*

Faire vivre le contrat

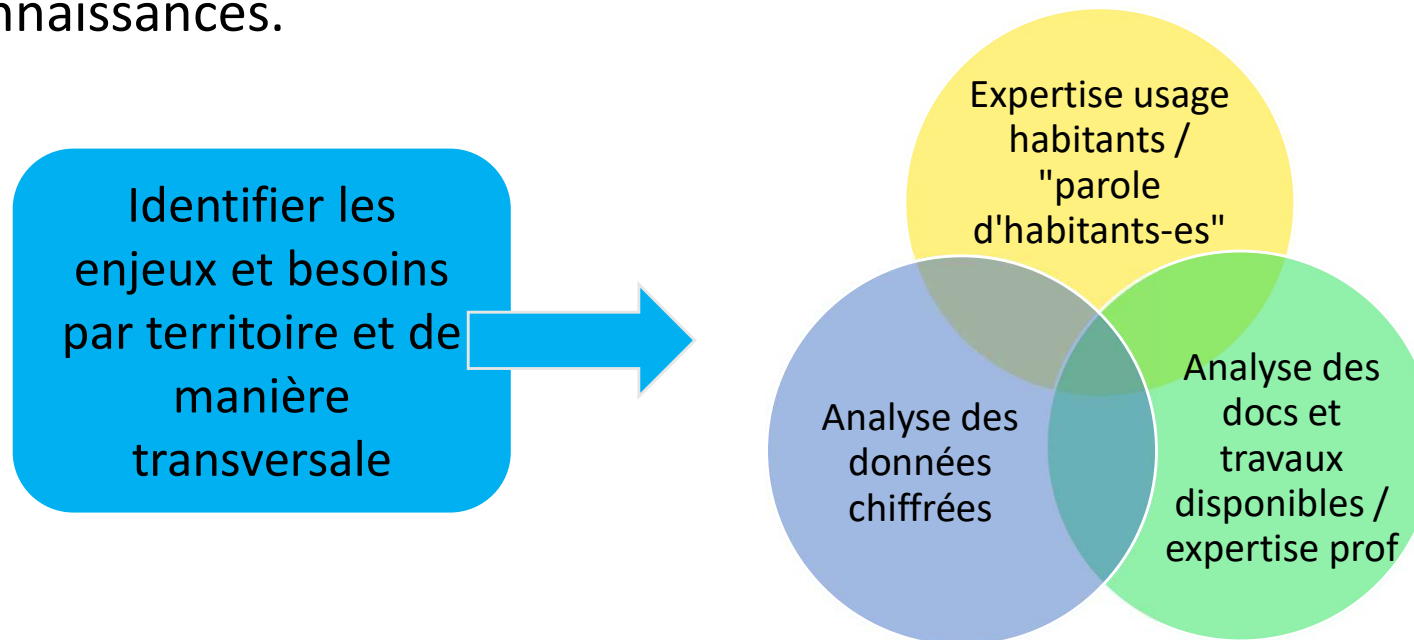
- Concevoir les modalités de fonctionnement du contrat (gouvernance, ingénierie, appui aux associations...), y compris place des habitants, afin d'atteindre effectivement les objectifs identifiés.
- *Moyens : réfléchir collectivement aux modalités de travail, instances et modalités de participation citoyenne, formaliser les partenariats (bailleurs, conseil départemental, CAF...).*

Identifier les enjeux de territoire : sens

- Une approche centrée sur les attentes et besoins des habitants : concertation citoyenne, plus globalement reconnaître la parole et « l'expertise d'usage » des habitants.
- Un enjeu ancien mais mis fortement en avant (y compris en termes de contrainte légale « conseil citoyen »).
- Une traduction concrète dans les contrats de ville 2024-2030 sous la forme de « projets de quartier ».
- Ce sont ces éléments qui constituent le cœur de la structuration des nouveaux contrats de ville.
- Pour autant la logique n'est pas de traiter un quartier en soi mais dans son articulation avec son environnement (cf. loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale) ainsi qu'en lien avec toutes les politiques publiques.
- Cela se traduit dans la définition d'axes transversaux mais aussi une articulation avec les dispositifs et autres plans d'action (stratégie territoriale).
- C'est à ce titre qu'il s'agit de porter une attention aux préoccupations de l'Etat autour des politiques prioritaires : emploi, transitions, émancipation, sécurité.

Identifier les enjeux de territoire : comment procéder ?

- Historiquement, cette approche relève souvent de portrait statistique (voire statique). Si ces éléments sont importants (données factuelles, cadre général et surtout donnant à voir les tendances), ils ne sont pas suffisants.
- Avec la préparation de la nouvelle contractualisation, il est proposé de centrer le propos sur les attentes et besoins des habitants. Si la démarche paraît nécessaire (car les premiers concernés), ce n'est pas pour autant suffisant pour construire un « projet » au bénéfice des habitants.
- L'approche proposée est celle d'un croisement des données, ressources et connaissances.



Identifier les enjeux de territoire : comment procéder ? Les données chiffrées

- La mobilisation des données chiffrées et des statistiques
- L'analyse suppose nécessairement une approche comparée entre territoires / échelles (ville et epci) mais aussi une approche dans le temps.
- Des sources nombreuses :

A l'échelle des QPV

Ces données sont accessibles via deux liens internet (sachant qu'elles ne se présentent pas de la même manière) :

- Fichiers reprenant tous les quartiers prioritaires (excel) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500477>
- Fiches par quartier prioritaire (document pdf) : <https://sig.ville.gouv.fr/> et <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP092013>

Pour mieux caractériser les enjeux des quartiers prioritaires, les données clés comparables dans le temps et par territoire (au niveau des communes et EPCI) sont accessibles :

- RP 2019 : <https://www.insee.fr/fr/information/6444222>
- RP 2015 : <https://www.insee.fr/fr/information/3561862>).

Identifier les enjeux de territoire : comment procéder ? Les données chiffrées

■ Des autres données toujours en lien avec les QPV

- Indice de position sociale / EN :

<https://data.education.gouv.fr/explore/?sort=modified&q=IPS>

- Données santé et pauvreté / ORS : <https://ors-ge.org/mieux-connaître-mon-territoire>

- Données emploi / DREETS : <https://grand-est.dreets.gouv.fr/Indicateurs-de-structure-donnees-brutes>

- Portraits de territoires : <https://grand-est.dreets.gouv.fr/Portraits-de-territoires-du-Grand-Est-et-de-ses-departements-Edition-2023>

Des supports cartographiques :

- Observatoire des territoires (dossier politique de la ville) :

[https://www.observatoire-des-](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/territoires?keys=&t1=&t2%5B%5D=202)

[territoires.gouv.fr/territoires?keys=&t1=&t2%5B%5D=202](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/territoires?keys=&t1=&t2%5B%5D=202)

- Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

■ Cf. document

Identifier les enjeux de territoire : comment procéder ? Les besoins

La question des besoins des habitants : de quoi parle t'on ?

Créée par Abraham Maslow, la pyramide de Maslow (pyramide des besoins) a pour rôle de hiérarchiser les besoins des individus.

5 besoins y sont recensés : les besoins physiologiques, le besoin de sécurité, le besoin d'appartenance, le besoin d'estime et le besoin d'accomplissement.

Abraham Maslow explique que l'individu doit satisfaire le besoin de niveau 1 avant d'acquérir la motivation nécessaire à l'accomplissement du besoin de second niveau. Ceci est valable pour l'ensemble des étages de la pyramide de Maslow. Ci-dessous une explication de la pyramide de Maslow par niveau.



Identifier les enjeux de territoire : comment procéder ? Les besoins

■ Evaluer les besoins

Qu'est-ce que l'évaluation des besoins d'une population?

Un besoin peut être défini par la «différence entre ce qui est et ce qui devrait être». Une évaluation de besoins est une étude permettant de recueillir des données destinées à estimer les besoins d'un groupe, d'une communauté ou d'un organisme.

Quelle est la raison d'être ou l'objectif d'une évaluation des besoins?

Une évaluation est le fait de recueillir des informations sur les opinions, les comportements et les préférences d'individus et de groupes.

■ Comment procéder ?

Une évaluation des besoins aide à déterminer :

- ce qu'un groupe désire ou ce dont il a besoin;
- si les programmes ou les interventions existantes répondent aux besoins de ceux et celles qui sont supposés en bénéficier;
- quels groupes ont besoin de services;
- et quelles seraient les meilleurs moyens de répondre à ces besoins.

Identifier les enjeux de territoire : comment procéder ? Les avis d'acteurs

- Idéalement permettre des échanges en inter-acteurs et en mobilisant les habitants...
 - Un enjeu de confrontation des points de vue entre les différents acteurs
 - Sortir d'une approche thématique
 - Proposer des réflexions en commun
- Une demande de travail en commun... pour construire du « commun » et de la coopération inter-acteurs.

Identifier la fonction du territoire et anticiper sur la « vision » attendue : son devenir

- Nécessité en fait au-delà de questionner les sources à mobiliser, c'est aussi questionner plusieurs dimensions :
 - L'histoire du territoire / image construite dans le temps
 - Les caractéristiques socio-démographiques des habitants
 - Les dynamiques à l'œuvre (mouvements de population)
 - La forme urbaine
 - Les liens avec les autres territoires / interdépendance – synergie
 - Le système d'acteurs
 - Les projets impactant les habitants, le territoire...
- Ces éléments vont permettre de définir la fonction qu'occupe le quartier (rapport Sénat : [La politique de la ville, un tremplin pour les habitants](#)) ainsi que la vision souhaitée / attendue [travaux de Michel BONETTI, sociologue]
- Cette manière de travailler permet de passer du « portrait » au projet.